033-213300692-20161011-111016-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2016



"Rapport Annuel De la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées"

Ville du BOUSCAT

Année 2015

Rapport proposé à la validation de la Commission d'Accessibilité au Personnes Handicapées du 26 juin 2015, puis à la la validation du Conseil Municipal le

SOMMAIRE

1. Introduction:	3
2. Données Générales:	4
2.1 Coordonnées administratives	
3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti:	9
3.1 - Les Etablissements Recevant du Public (E R P):	9
3.2 - Le Logement :	
4. Bilan de l'existant dans le secteur des transports:	10
4.1 - Les arrêts de TRAM:	
4.2 - Les arrêts des BUS:	11
4.3 - Le MOBIBUS:	12
4.4 - Les transports Organisés par le Conseil Général:	13
5. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie:	13
5.1 - Places de stationnement réservées:	14
6. Perspectives:	15
6-1 Les futures orientations du PLU Communautaire:	15
6.2 Communication	
7. Annexes:	19
7.1 Extraits de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Approuvé:	
7.2 Cartographie du programme d'actions priorisées du Plan de mise	
de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)	26

1. Introduction:

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46.

Article 46 : « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Monsieur Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. »

(code général des collectivités territoriales, article L 2143-3)

Les principales missions de la commission sont :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Etablir un rapport annuel qui sera présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées mais aussi à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées .

Pour plus de renseignement, vous pouvez aller sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=

2. Données Générales:

2.1 Coordonnées administratives

.

Ville du Bouscat

Place Gambetta

BP 20045 - 33491 Le Bouscat Cedex

Tél: 05 57 22 26 90

Courriel:contact@mairie-le-bouscat.fr

Accés : Entrée principale par la place Gambetta

Le Bouscat est une commune située dans le département de la Gironde et Commune membre de Bordeaux Métropole.

Elle est limitrophe des communes de Bordeaux au Sud Est, Bruges au Nord et Eysines à L'ouest.

Le Bouscat bénéficie d'un accès aux réseaux de transports en communs suivants:

- Réseau TBM (Tram et bus de la Metropole) : cf détail en partie 4
- Réseau Trans Gironde

Voirie:

La Commune a une superficie de **5,28 Km2 environ et elle compte 65 km de voirie.**

Le découpage ${\bf en}$ « llots regroupés pour l'information statistique », IRIS découpe le territoire en 9 quartiers :

- Hippodrome Lafon Feline
- Cheneraie Lavigne
- Ausone Les Ecus
- Jean Moulin
- Centre Ermitage
- La Garenne Baudin
- Barriere du Medoc
- Marceau Tivoli
- Jean Jaures Ravezies

- Population:

En 2012, la commune comptait 23 376 habitants.

2.2 Informations Administratives de la CCAPH

Cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2009.

Son fonctionnement repose sur deux réunions annuelles.

2.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat intercommunal est mis en œuvre par Bordeaux Métropole.

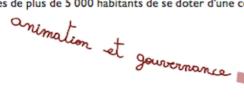
Le PLH actuel prévoit les mesures suivantes en faveur des personnes Agées et/ou Handicapées:

Objectifs généraux

- · Composer une agglomération multi-générationnelle à l'échelle des quartiers et une ville de proximité, où le senior sera toujours plus présent et nécessitera des équipements, des services, des logements et des hébergements adaptés.
- Expérimenter des actions innovantes de logement inter-générationnel et de cohabitation des âges dans l'habitat existant.
- · Prendre en compte la question de l'accessibilité de la ville, aussi bien de la ville existante que des sites de projet et zones d'aménagement.
- · Poursuivre l'équipement du territoire en structures d'accueil et d'hébergements, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées.
- · Promouvoir l'adaptation, l'évolutivité et la connectivité des logements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

La CUB va devoir faire face à la montée significative du nombre de personnes âgées : +71 % d'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans d'ici 2030. L'ensemble des communes, les centres-villes mais également les secteurs à forte concentration de zones pavillonnaires construites depuis les années 70 sont amenées à connaître un très fort vieillissement de leur population. Les quartiers présentant de fortes aménités urbaines (offre de services, de commerces, de soins, ville de proximité) seront particulièrement attractifs.

Par ailleurs, les nouvelles prescriptions de la loi du 11 février 2005 (dite loi handicap) rendent les collectivités locales responsables de l'égalité des chances et des droits des personnes portant un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique dans la ville. Elle impose aux communes de plus de 5 000 habitants de se doter d'une commission communale ou intercommunale d'accessibilité.



Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Prise en compte des objectifs du Schéma gérontologique départemental, du Schéma départemental pour les personnes handicapées et des actions de la Maison Départementale du Handicap.

Mise en œuvre des obligations de la loi handicap du 11 février 2005.

Modalités de travail à développer

Conventionnement avec les opérateurs sociaux. Mobilisation de fonds européens et fonds privés.

Autres actions à mettre en œuvre

Mise en place d'une commission accessibilité communautaire, comprenant un groupe de travail habitat.

Modalités de contribution au développement durable

Renforcement des centralités et rapprochement des services et des réseaux de voisinage.

Attendus en matière de développement durable

Intégration des normes HQE et « HQU » (haute qualité d'usage domestique) : prévention, connexion, sécurisation, ergonomie, etc.

observation et évaluation

Dispositifs à envisager / à créer

Veille sur l'innovation (réalisations architecturales, techniques, domotique, intégration urbaine et sociale, partenariats). Amélioration de la connaissance des besoins. Tableau de bord de l'offre nouvelle.

Actions Développer des opérations innovantes et/ou expérimentales pour le logement des personnes âgées et/ou handicapées. Porteur(s) CUB-CHPV Partenariat Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, CDHLM, communes, autres partenaires financeurs, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale.

Attendus et rôle de la CUB

Permettre l'émergence des opérations innovantes.

Rendre possible l'innovation en soutenant les projets d'habitat.

Favoriser la production de logements sociaux adaptés et adaptables.

Favoriser l'adaptation de logements locatifs sociaux.

Porteur(s)

Conseil général de la Gironde

Conditionner une partie des aides au logement social (neuf et réhabilitation) en cohérence avec les critères du conseil général de la Gironde.

Partenariat

CUB-CHPV, opérateurs sociaux, CDHLM, autres partenaires financeurs.

Développer des projets d'offre nouvelle spécifique à coût maîtrisé (logementsfoyers, EHPAD, foyers d'hébergement et maisons d'accueil).

Contribuer et anticiper la réponse au besoin d'hébergement.

- Établir une programmation.
- Instruire et financer des projets au titre des crédits délégués et des fonds propres.

Porteur(s)

Communes, CCAS, association, opérateur social ou privé

Partenariat

CUB-CHPV, Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, communes, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale).

État d'avancement de l'action : 🌓 initier 🔁 étudier ou calibrer 🕟 opératoire, actualiser ou réajuster

Liens avec les autres thèmes du programme d'actions

Production de logements sociaux / politique foncière / parc privé / renouvellement et rénovation du parc social / parcours de l'hébergement à l'autonomie

2.4 Composition de la Commission

La commission communale se répartit par arrêté du 19/09/2014, de la manière suivante :

Le Maire, Patrick BOBET, Président

7 élus du Conseil Municipal :

- Mme Odile LECLAIRE, Adjointe aux Affaires Sociales, Logement et Accessibilité
- M. Denis QUANCARD, Adjoint Délégué à l'Urbanisme et Voirie
- Melle Emilie MACERON-CAZENAVE, Conseillère Municipale Déléguée aux Déplacements, Espaces Publics
- M. Philippe FARGEON, Conseiller Municipal Délégué aux Sports
- M. Didier BLADOU, Conseiller Municipal Délégué aux Commerces
- M. Alain MARC, Conseiller Municipal aux Commissions de Sécurité
- M. Patrick ALVAREZ, Conseiller Municipal

7 agents de la Fonction Publique Territoriale :

- M. Yannick UHEL, Directeur Général des Services
- M. Hervé DUBERNET, Directeur des Services Techniques
- Mme Marie-Pascale VINCENT, Responsable du Pôle Jeunesse
- M. André BORDATO, Adjoint du Directeur des Services Techniques
- M. Dominique NART, Service Territorial 7 Bordeaux Métropole
- M. Pascal LALAGUE, Cellule Sécurité
- Mme Reirha LOUAFI, Secrétariat

5 représentants indépendants :

- Christiane CAZABONNE-DINIER

demeurant Résidence Le Parc des Séquoias 74 Avenue de Tivoli – Bât A Entrée 15 33110 LE BOUSCAT

- M. LACAMBRE Nicolas

demeurant 43 rue Rigal, 33110 Le Bouscat

- Mme CANDELON Josyane,

demeurant 72 rue Rigal 33110 Le Bouscat

- Melle LIDUENA

Demeurant Résidence Godard - 16 rue Edouard Branly - Bât E 6 Entrée 16 – 33110 Le Bouscat

- M. Claude GAURRY

Résidence Didier Daurat Bât E, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat

5 représentants des associations:

Pour l'Association des Paralysés de France :

- M. LEFEBVRE

demeurant: 30 rue Delacroix - 33200 Bordeaux

<u>Pour l'Association</u> <u>Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées</u> Mentales :

29 rue de l'Ecole Normale 33000 Bordeaux

- Mme Sylvie BEAUFORT

demeurant : 7 Allée de Toscane - 33460 ARSAC

<u>Pour l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels</u> : 12 rue de Cursol – 33000 Bordeaux

- Mme TROADEC

demeurant : Résidence Didier Daurat Bât E, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat - M. CARLIER Philippe

Demeurant Résidence Didier Daurat Bât B 255, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat

Pour l'Association des personnes âgées « Eveil Bouscatais » – 49 avenue Léon Blum – 33110 – LE BOUSCAT

- Mme Cathy LAVAL

Demeurant: 12 Impasse des Tanneries – 33000 - BORDEAUX

➤ 2 représentants pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Cité Administrative rue Jules Ferry – 33000 – BORDEAUX

M. TIXIER Robert

M. LAMBERT Bernard

2 représentants de la Société ACCESMETRIE, située 74 rue Georges Bonnac Tour 6, 33000 Bordeaux :

Mme LACOURREGE M. LEGER

3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti:

Cette partie recense l'état d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des logements du Bouscat.

3.1 – Les Etablissements Recevant du Public (ERP):

La ville du Bouscat a terminé en septembre 2009 l'ensemble de ses diagnostics d'accessibilité obligatoire de 1 ère à 5 ème Catégorie, représentant un patrimoine de 45 bâtiments et un montant de 1 900 000 €HT, hors études complémentaires et coût de main d'œuvre pour la mise en conformité.

Les diagnostics ont été mis à jour en 2015 à l'occasion de la réflexion sur la mise en place d'un ADAP. L'indice d'accessibilité du patrimoine ressort à 62 %, avec 557 obstacles à lever pour un montant estimatif de travaux de 849 890 €HT.

En annexe, figure les éléments de synthèse de l'agenda d'accessibilité programmée : état des lieux des batiments, estimations financières et planification.

3.2 - Le Logement:

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que la commission communale pour

l'accessibilité aux personnes handicapées organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le recensement des logements auprès des bailleurs sociaux présents sur la commune permet de comptabiliser les logements suivants:

				Tyr	e de	loa	omo	nto
Gestionnaire	Nom de la résidence	adresse	Nombre total de logements accessibles ou adaptables PMR			T3	T4	15
Coligny (1)	Les Cèdres Bleus		1	1				
Aquitanis (90)	Molière	rue Molière	2			2		
	Square du Péséou	Square du Péséou	2		2			
	Le Péséou	angle Mal Lyautey/av d'Eysines	10		4	5	1	
	La Calypso	rue R. Poincaré	51	8	10	25	8	
	Oréa	rue Formigé	25		10	12	3	
Domofrance (28)	Les Mosaiques	av léon Blum	1		1			
		Les jardins de Tivoli	27		8	12	7	
Clairsienne (121)	Victor Hugo	av V. Hugo	42		15	13	14	
	Les Allées	allées de Boutaut	40	40				
	Les Roseaux	allée de Boutaut	39		1	30	7	1
Gironde Habitat (1 , 130 à venir)	Résidence isabelle	gle Clémenceau/Libérat	37		10	17	8	2
	Jean Moulin Audi	rue Caboy	1					
	Collection (Renault)	libération	59	1	8	33	13	4
	Jean Moulin (à venir)	lu mal de Lattre de tass	34		10	16	6	2
Mésolia (2)	Didier Daurat	384 av de la Libération	2		1		1	

4. Bilan de l'existant dans le secteur des transports:

4.1 – Les arrêts de TRAM:

Les stations Tramway sont récentes et répondent aux principales exigences de la loi et de l'arrêté de voirie auxquelles elles se rapportent (ERP/IOP).

Leur configuration prend en compte la pente des accès aux stations (\leq 5%), les cheminements piétons (\geq 1.40m), la bande d'éveil et de vigilance présente sur la longueur du quai de station.

Les informations y sont données de manière visuelle et sonore,.....

Les stations tramway sont globalement accessibles. Des descriptions sur l'information des voyageurs, la sécurisation du cheminement et la prise en compte du contraste visuel nécessitent d'être améliorés.

C - Ligne de Tramway : La ligne C dessert le Sud Est au niveau des allées de Boutaut avec la station "Mairie du Bouscat"

4.2 - Les arrêts des BUS:

Tous les autobus renouvelés sont systématiquement équipés de palettes rétractables, avec des emplacements réservés à l'intérieur des bus offrant des services spécifiques à la portée des personnes en fauteuil roulant. Bordeaux Métropole poursuit ainsi son engagement de rendre le réseau Tbc totalement accessible pour 2015.

Actuellement, près d'une quarantaine de lignes sont équipées à 100% d'autobus accessibles.

Ces autobus sont signalés par un logo spécial en façade du bus.

Pour monter dans l'autobus

L'accès s'effectue grace à une palette rétractable située au niveau de la deuxième porte, qu'il s'agisse de véhicules standards ou articulés.

Un bouton extérieur d'ouverture de porte est situé à proximité de celle-ci.

A l'intérieur de l'autobus

Un espace spécifique est réservé pour accueillir une personne en fauteuil roulant. Des places sont également réservées aux personnes à mobilité réduite. Merci de faciliter l'accès à ces espaces, et de laisser votre place à toute personne présentant des difficultés à la station debout!

Pour demander l'arrêt

A l'intérieur de l'autobus, l'emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant est équipé d'un bouton de demande d'arrêt permettant d'alerter directement le conducteur.

Les lignes de bus entièrement accessibles qui ont des arrêts sur le Bouscat au $1^{\rm er}$ janvier 2015 sont les lignes:

Lianes 5 Villenave Piscine de Chambery <> Eysines centre ou Le Taillan la Boétïe (1 bus sur 2)

Un itinéraire simple avec tracé unique qui dessert Villenave d'Ornon, Eysines, Le Taillan-Médoc, et crée un lien direct avec Gambetta et Victoire.

Connexions Tram : A : Palais de Justice - **B** : Victoire, Gambetta - **C** : Jardin Public

Lianes 6 Palais de Justice <> Blanquefort Caychac-Bourg Principale desserte de Blanquefort et du centre de Bruges avec reprise de la desserte de l'avenue de la Libération au Bouscat, et création d'un lien direct Gambetta/ Palais de Justice.

Connexions Tram: A : Palais de Justice - B : Gambetta - C : Jardin Public

Lianes 9 Gare Saint - Jean <> Bordeaux Brandenburg

Desserte des boulevards en liaison avec la Gare Sai,t Jean Connexions Tram : A : Stade Chaban Delmas - B: Barrière St Genès, Brandenburg - C: Gare St-Jean, Place Ravezies

Ligne 29

Bordeaux Quinconces <> Eysines Lycée Péguy ou Blanquefort Ecoparc

Desserte de la clinique J. Viar, liaison gare de Balnquefort, Ecoparc.

Connexions Tram: B et C Ouinconces



Bordeaux Les Aubiers <> Mérignac Soleil

- Ligne périphérique entre les boulevards et la rocade mettant en liaison Bordeaux Lac, Le Bouscat, Caudéran Centre et Mérignac Centre.
- Accès vers le centre commercial de Mérignac Soleil Connexions Tram: A: Lycées de Mérignac - C: Les Aubiers

Citéis 46 Le Bouscat Hôpital Suburbain / Bordeaux cours du Médoc Relie les différents quartiers du Bouscat, Ravezies et les quais. (Via les Ecus, le collège Ausone, Ravezies et le cours du Médoc)

Connexions Tram: B : Cours du Médoc- C: Place Ravezies



Ligne 72 Bordeaux Martinique <> Eysines Centre

Laison entre Eysines centre et les différents quartiers de la commune, liaison Eysines le Vigean à Barrière du Médoc. **Connexion Tram : C** : Camille Godard

Ligne 73 Bordeaux Les Aubiers <> Bruges Villabois / Zone de fret / **Camping International**

Les Aubiers, Cimetière Nord, Villabois, Zone de fret, Camping international. **Connexion Tram : C** : Les Aubiers

L'ensemble des lignes ainsi que leurs arrêts peuvent être consultés à partir du lien:

http://plandynamique.infotbc.com/?id=accessible

4.3 – Le MOBIBUS:



Mobibus, le service dédié au transport de voyageurs à mobilité réduite.

Le service Mobibus, en complément du réseau Tbc, participe quotidiennement à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Mobibus, service de Transport à la demande dessert les 28 communes de Bordeaux Métropole 364 jours par an.

4.4 – Les transports Organisés par le Conseil Général:

Le Système d'Information Voyageurs transgironde.fr

Il est destiné à tous pour fluidifier les trajets et simplifier le quotidien. Il calcule votre trajet. Il prend en compte les horaires et les lignes régulières de tous les transports publics du département : le Réseau TransGironde, les bacs maritimes, les services de transports de proximité de toutes les communes, y compris les réseaux Tbc, Baïa et Libus, services JetBus, et TER Aquitaine.

En renseignant vos adresses de départ et d'arrivée, vous êtes renseigné à la carte sur votre parcours, sur sa durée et son coût.

Le site <u>transgironde.fr</u> vous propose un itinéraire complet en incluant les trajets piéton. Vous pourrez choisir le plus rapide ou celui comportant le moins de changements. Il ne vous reste qu'à imprimer les étapes de votre trajet ainsi que sa carte détaillée.

La plupart des transports proposés par le système d'information voyageurs sont des lignes régulières, accessibles immédiatement et sans réservation. Afin de satisfaire le plus grand nombre, TransGironde propose également des trajets à la demande, mis en place à partir d'un seul voyageur. Ils sont signalés sur le site par un pictogramme qui vous invite à réserver votre transport par téléphone.

* Les services à la demande sur les lignes du réseau

Sur le réseau TransGironde, certains horaires circulent « à la demande », ce qui signifie qu'ils ne sont déclenchés que si au moins un usager en fait la demande.

Comment ca marche?

Pour déclencher le service, il vous suffit d'effectuer une **réservation téléphonique**, au plus tard la veille de votre déplacement, avant 18 h auprès du Service Information Voyageurs au **0974 500 033** et le vendredi avant 18h pour un départ le lundi.

Lors de cet appel, vous indiquerez l'**horaire** et le **point d'arrêt** choisis dans la fiche horaire.

5. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie:

En annexe figure le Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des espaces publics. (PAVE).

L'ensemble des document du PAVE est Consultable aux services techniques et urbanisme de la Mairie du Bouscat.

5.1 – Places de stationnement réservées:

Le recensement des emplacements réservés au stationnement des Personnes à Mobilité Réduite permet de comptabiliser 88 places de stationnement réparties comme suit:

PLACE PMR SUR LE BOUSCAT

NOM DES VOIES	NUMEROS
Rue RIGAL	12
Rue RIGAL	43
Rue RIGAL	47
Rue Condorcet	3
	9
Rue Abel	
Rue Abel	13
Rue Gabriel Peri	21
Rue Branly au droit de	
l'école	entrée J-Jaures
Avenue Aristide Briand	Face 121
Avenue Jules Guesde	178
Avenue Jules Guesde	24
Rue Théophile Gautier	6
Avenue Gauthier	
Lagardère	10
Rue Lamothe	2
Rue Hoche	38
Rue Hoche	6
Rue Baudin	face rue Samazeuil (2 places)
Rue Henri Barbusse	23
Impasse Pompière	RPA Mieux Vivre
Rue Pompière	1
Rue Henri Grossard	61
Rue Jean Brouillon	29
Rue Georges Lafont	Ecole Centre II
Rue Bertand Hauret 2	
places	Face 13
Place Bertand Hauret	
Avenue De Tivoli	205
Rue Bourbaki	42
Rue Marceau	Face 88
Rue Amiral Courbet	49 et 55
Avenue Robert	
Schuman	Face 115
Avenue Robert	
Schuman	Face 129
Avenue de La	
Libération	170
Avenue de La	
Libération	220
Cours Louis Blanc	Face 2
Place Gambetta 2	
places	Mairie
Rue Formigé	face au 37
Rue Formigé	au droit du magasin Carrefour City
Avenue Léon Blum	86

Rue des Ecus	15
Rue Ferdinand De	
Lesseps	entée SBUC
Rue Descarte	Face 20
Rue Camille Maumey	Face 9
Rue Buscaillet	Face 14
Rue Raymond Lavigne	Face 48
Rue Raymond Lavigne	Face 70
Rue Raymond Lavigne	78
Rue Kennedy	Face 70
Avenue Leo Lagrange	4
Rue Max Dormoy	face N°22
Rue Max Dormoy	face N°2
Rue Pasteur	N°34
Rue Laharpe	92
Rue Laharpe	37
Rue Laharpe	22
Avenue d'Eysines	17
Avenue d'Eysines	53
Amiral Courbet	49
Avenue Général	
Leclerc	24
Centre ville	4 places
parking J. Ferry	3 places
parking Formigé	4 places
parking Dennery	2 places
parking Denis	3 places
parking des Ecus	8 places
Anatole France	face au 107
Anatole France	18
Sadi Carnot	35

Les places sont également géo localisées et accessibles via le site internet de la Commune.

6. Perspectives:

6-1 Les futures orientations du PLU Communautaire:

Le PLU actuel en cours de révision prévoit à partir de 2016, la mise en œuvre d'actions selon les modalités suivantes:



1.3. Agir face aux besoins liés au vieillissement et au handicap

1.3.1. Objectifs

Le vieillissement de la population et la nécessité de bien vieillir a plusieurs conséquences sur le phénomène urbain et les besoins en logement :

- la population vieillissante ne dispose plus des mêmes moyens (physiques, financiers) pour entretenir un bien ou pour vivre dans une maison individuelle qui a été construite plusieurs décennies auparavant pour répondre à une famille en cours de constitution ; elle peut être amenée à rechercher un bien plus petit, moins onéreux et à proximité de commerces, services, moyens de transport, dans une ville où le quartier conjugue l'échelle de proximité;
- la perte progressive d'autonomie nécessite une adaptation du logement et de ses abords, ainsi que le développement d'aides permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible ;
- le besoin d'offre spécifique, même si l'entrée en structure est de plus en plus tardive, ne ralentira pas du fait de l'entrée dans le grand âge des personnes issues des classes d'âges du baby-boom.

1.3.2. Principes d'action

Bordeaux Métropole mène une politique de soutien à l'adaptation du logement privé, qui est une des priorités du PIG métropolitain, par l'abondement de droit commun.

Les bailleurs sociaux mettent en place une politique de soutien à l'adaptation des logements locatifs publics (label Aquitanis, Domofrance, Logévie, etc.).

Bordeaux Métropole encourage le développement d'une production de logements locatifs conventionnés adaptée à l'accueil des personnes et ménages âgés s'appuyant sur trois principes :

- un fléchage des attributions pour la population âgée;
- une réflexion sur l'insertion sociale et urbaine de l'opération (services, commerces, desserte) ;
- une mise en réseau avec les CCAS et professionnels œuvrant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Les bailleurs doivent veiller à favoriser les mutations dans le parc social pour offrir aux personnes âgées, au sein du même quartier, un logement accessible et mieux adapté en termes de typologie, ce qui permettra concomitamment la libération de logements familiaux.

En outre, pour que la personne vieillissante ne devienne pas captive de son logement adapté dans un environnement hostile et mal conçu, il convient de penser à des aménagements des espaces publics et privés adaptés et de développer du mobilier urbain adapté à une autonomie réduite : éviter les obstacles, permettre la possibilité de faire des haltes sur les trajets, aménager des lieux de rencontre, etc. (cf. Programme d'orientations et d'actions mobilités).

1.3.3. Modalités de mise en œuvre

La réalisation de cet objectif relève de l'ensemble des actions des chapitres 2 et 3 et s'appuie plus précisément sur :

- un partenariat avec les collectivités, opérateurs publics et privés du logement, caisses de retraite, associations concernées, etc.;
- · une programmation concertée avec bailleurs et communes ;
- · la délégation des aides à la pierre ;
- la stratégie foncière de l'agglomération ;
- une politique coordonnée de peuplement (cf. action § 1.8);
- le développement d'actions inter-générationnelles, comme le dispositif régional Un Deux Toit ;
- · une politique d'aménagements durables adaptée ;
- une attention particulière aux mutations des secteurs pavillonnaires.





1.3.4. Déclinaison spatiale

Les déclinaisons communales du POA (cf. partie 5) précisent les besoins locaux.

De manière générale, il convient de développer une offre de petits logements accessibles, dans le parc locatif social notamment, dans les communes ayant un profil résidentiel et familial marqué, les rendant inaccessibles à des personnes vieillissantes aux faibles ressources et/ou à la mobilité réduite.

Une répartition équilibrée de l'offre doit être recherchée, dans un souci d'éviter une offre trop conséquente dans certains secteurs au détriment d'autres moins dotés. Toutefois, l'ensemble de ces logements et/ou hébergements doit se situer à proximité des services, des centralités et des transports en commun.

1.3.5. Déclinaison financière et partenariale

L'estimation financière de cette action est comprise dans les actions des chapitres 2 et 3.

La mise en œuvre de cette action repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat, et, notamment, de partenariats avec le Conseil général de la Gironde, les CCAS, les opérateurs publics et privés, les associations concernées, les caisses de retraite, les professionnels agissant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, etc...

17

6.2 Communication

Site Internet de la Ville du Bouscat

Le site Internet de la ville du Bouscat est en cours de refonte.

Sa prochaine version sera conçue « accessible », au sens de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité numérique, qui impose aux sites internet publics de respecter certains critères techniques, en particulier, leur consultation à travers les outils mis à disposition des déficients visuels : moteurs de synthèse vocale et claviers adaptés.

En effet, l'article 47 de cette loi énonce : « Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

Le site de la Ville du Bouscat répondra à ces exigences d'accessibilité pour personnes handicapées en respectant les normes du W3C, et le <u>référentiel général d'accessibilité pour les administrations</u> (RGAA) élaboré par la <u>direction générale de la modernisation de l'État</u> (DGME).

7. Annexes:

7.1 Extraits de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Approuvé:



5.2 - Analyse synthetique de la situation des etablissements a la date de la demande

- 2009 : diagnostics accessibilité des différents établissements de catégorie 1 à 5
- 2015 : mises-à-jour des diagnostics accessibilité et diagnostics complémentaires
 - o Enquête auprès des services techniques pour recenser les travaux réalisés depuis l'élaboration des diagnostics
 - o Intégration des évolutions normatives (arrêté du 8 décembre 2014)
 - o Intégration des éventuelles modifications de fonctionnement
 - o Mise à jour des estimations du coût de ces travaux

L'ensemble des diagnostics ont été réalisés par la société ACCESMETRIE.

Synthèse générale du patrimoine							
Etat des lieux à l'issue des diagnostics des ERP de catégorie 1 à 5 (2009) :							
Nombre d'obstacles	945						
Montant global des travaux HT (hors recommandations, voirie et LT)	1 763 390 € HT						
Montant global des travaux TTC (Taxes, Etudes, MOE, travaux,)	2 556 915 € TTC						
Indice d'accessibilité 2009	36%						
Indice d'accessibilité potentielle 2009	88%						
Etat des lieux après la mise à jour et les diagnostics man	quants (2015) :						
Nombre d'obstacles (hors recommandations, voirie et LT)	557						
Montant global des travaux HT (hors recommandations, voirie et LT)	849 890 € HT						
Montant global des travaux TTC (Taxes, Etudes, MOE, travaux,)	1 232 340 € TTC						
Nombre de dérogations (Impossibilité technique, disproportion manifeste et préservation du patrimoine)	14						

Résultats synthétiques des diagnostics :

- Indice d'accessibilité avant travaux pour l'ensemble du patrimoine : 62%
- Indice d'accessibilité après travaux pour l'ensemble du patrimoine : 96%
- Indice minimum pour l'ensemble du patrimoine : 24% (14 Centre omnisport Jean Martial)
- Indice maximum pour l'ensemble du patrimoine : **94**% (6.2 Primaire Groupe scolaire Jean Jaurès et Stade Jean Jaurès)

Nombre d'obstacles relevés : 557 obstaclesCoût des préconisations : 849 890 € HT





Résultat détaillé de l'état des lieux du patrimoine à l'issue du diagnostic (2015) :

NOM DU SITE	Taux global d'accessibilité	Taux d'accessibilité potentiel	Nombre d'obstacles réglementaires (hors recommandations, voirie et LT)	Montant travaux réglementaires (hors recommandations, voirie et LT)
1 - Eglise Sainte-Clotilde	60%	87%	7	4 230 €
2 - Salle des sport des Ecus	47%	89%	18	18 830 €
3.1 - Tribune et vestiaires des Ecus	54%	100%	25	43 740 €
3.2 - Stade des Ecus - BMX et club des municipaux	59%	68%	7	17 210 €
4 - Stade Jean Jaurès	94%	100%	2	13 800 €
5.1 - Ecole primaire du centre 1	68%	100%	22	41 545 €
5.2 - Ecole primaire du centre 2	59%	90%	25	25 950 €
6.1 - Maternelle - Groupe scolaire Jean Jaurès	90%	100%	5	6 800 €
6.2 - Primaire - Groupe scolaire Jean Jaurès	94%	100%	5	10 320 €
7 - Piscine	70%	100%	13	5 700 €
8 - Gymnase de la Filolie	69%	100%	11	17 720 €
9 - Centre de loisirs de la Chêneraie - salle du carré	50%	98%	27	26 655 €
10 - Maternelle Ermitage	56%	100%	9	17 850 €
11 - Ecole Primaire Lafon Féline	57%	100%	30	41 460 €
12 - Maternelle Chenille Verte	70%	100%	5	2 400 €
13 - Maternelle Lafon Féline	55%	100%	22	27 250 €
14 - Centre omnisport Jean Martial	24%	100%	47	99 700 €
15 - Crèche Chenille verte	83%	100%	7	4 800 €
16 - Maternelle La Providence	50%	100%	13	20 100 €
17 - Crèche et RAM La providence	48%	100%	19	14 930 €
18 - ALSH des Ecus	54%	100%	9	25 130 €
19 - Bibliothèque pour enfants	77%	100%	7	5 320 €
21 - CCAS	49%	100%	10	4 970 €
22 - Pavillon	26%	67%	13	26 790 €
24 - Association des familles bouscataises	59%	100%	13	24 730 €





25.1 - Centre administratif Commissariat	76%	100%	7	17 310 €
25.2 - Centre administratif Co-working et CCAS	86%	100%	2	8 000 €
26 - Crèche Trotte Menu - Résidence du champ de course	83%	100%	2	3 850 €
28.1 - Cimetière	61%	100%	1	950€
28.2 - Cimetière (locaux)	72%	100%	1	950 €
29 - Appartement d'accueil des Pélerins	26%	100%	9	15 750 €
30 - Crèche Mosaïque	89%	100%	6	5 260 €
31 - Halte garderie et crèche familiale Mosaïque	87%	100%	5	1 700 €
32 - JLN - Locaux associatifs de la Chêneraie	61%	100%	11	890 €
33 - Ecole de musique	66%	100%	2	1 200 €
34 - Maternelle Centre	70%	100%	19	26 680 €
35 - Mairie	77%	100%	21	31 100 €
36 - Maison de quartier	37%	100%	7	12 925 €
37 - Parc de l'Ermitage - Local boulistes	47%	100%	9	5 200 €
38 - Parc de l'Ermitage - Salle de spectacle	57%	95%	23	23 125 €
42 - Bureau Info Jeunesse (BIJ)	48%	69%	12	3 660 €
43.1 - Club house et vestiaires - Stade Jean Deycard	60%	100%	7	73 020 €
43.2 - Court de tennis Stade Jean Deycard	65%	97%	11	13 780 €
44 - Parc de la Chêneraie	91%	100%	1	120 €
45 - Parc de l'Ermitage	49%	66%	3	2 000 €
47 - Bureaux subaquatique et cyclisme	80%	93%	3	1 470 €
48.1 - Marché - local placier et local pédestre	54%	100%	2	1 040 €
48.2 - Sanitaire public - Rue Baudin	52%	100%	4	3 790 €
49 - Bois de l'Hippodrome	36%	100%	9	9 930 €
50 - Parc Arnstadt	28%	100%	9	38 260 €

MOYENNE GLOBALE	62 %	96%	11	16 998 €
TOTAL (€ HT)			557	849 890 €



Tableau 3 :

	Estimation financière de la mise en accessibilité (€ HT)
Année 1	106 695 €
Année 2	76 315 €
Année 3	79 775 €
Année 4	96 320 €
Année 5	71 285 €
Année 6	76 830 €
Année 7	96 010 €
Année 8	111 930 €
Année 9	134 730 €
TOTAL	849 890 €

	Estimation financière de la mise en accessibilité (€ HT)
Année 1	106 695 €
Année 2	76 315 €
Année 3	79 775 €
Période 2 (Année 4, 5 et 6)	244 435 €
Période 3 (Années 7, 8 et 9)	342 670 €
TOTAL	849 890 €

LeBouscat





b. Planning de réalisation de l'Ad'AP

NO 011	0177	PERIODE 1		PERIODE 2			PERIODE 3			
N° Site	SITE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
37	35 - Mairie									
13	10 - Maternelle Ermitage									
15	12 - Maternelle Chenille Verte									
16	13 - Maternelle Lafon Féline									
23	21 - CCAS									
40	38 - Parc de l'Ermitage - Salle de spectacle									
12	9 - Centre de loisirs de la Chêneraie - salle du carré									
14	11 - Ecole Primaire Lafon Féline									
18	15 - Crèche Chenille verte									
34	32 - JLN - Locaux associatifs de la Chêneraie									
46	47 - Bureaux subaquatique et cyclisme									
47	48.1 - Marché - local placier et local pédestre									
22	19 - Bibliothèque pour enfants									
6	5.1 - Ecole primaire du centre 1									
7	5.2 - Ecole primaire du centre 2									
32	30 - Crèche Mosaïque									
33	31 - Halte garderie et crèche familiale Mosaïque									
3	3.1 - Tribune et vestiaires des Ecus									
35	33 - Ecole de musique									
36	34 - Maternelle Centre									
39	37 - Parc de l'Ermitage - Local boulistes									
41	42 - Bureau Info Jeunesse (BIJ)									
44	44 - Parc de la Chêneraie									
45	45 - Parc de l'Ermitage									
48	48.2 - Sanitaire public - Rue Baudin									
49	49 - Bois de l'Hippodrome									
1	1 - Eglise Sainte-Clotilde									
2	2 - Salle des sport des Ecus									
5	4 - Stade Jean Jaurès									
28	26 - Crèche Trotte Menu - Résidence du champ de course									
29	28.1 - Cimetière									
30	28.2 - Cimetière (locaux)									
31	29 - Appartement d'accueil des Pélerins									
38	36 - Maison de quartier									
24	22 - Pavillon									
25	24 - Association des familles bouscataises									
	i e e e e e e e e e e e e e e e e e e e									



26	25.1 - Centre administratif Commissariat	 				
27	25.2 - Centre administratif Coworking et CCAS					
4	3 - Stade des Ecus - BMX et club des municipaux					
8	6.1 - Maternelle - Groupe scolaire Jean Jaurès					
9	6.2 - Primaire - Groupe scolaire Jean Jaurès					
10	7 - Piscine					
11	8 - Gymnase de la Filolie					
50	50 - Parc Arnstadt					
21	18 - ALSH des Ecus					
42	43.1 - Club house et vestiaires - Stade Jean Deycard					
43	43.2 - Court de tennis Stade Jean Deycard					
17	14 - Centre omnisport Jean Martial					
19	16 - Maternelle La Providence					
20	17 - Crèche et RAM La providence					

<u>Légende :</u>

Etudes Travaux

5.4 - ÉLEMENTS DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION

		Nombre d'établissement ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2ème cat	3ème cat	4ème cat	5ème cat	IOP
Période 1	Année 1	1			2	3	
	Année 2				2	3	1
	Année 3		2			3	
Période 2			3			11	5
Période 3				4	1	4	3
	TOTAL:	1	5	4	5	24	9